

COMMUNE DE SCHOENAU

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE A 19H30
Sous la présidence de Michel BUTSCHA**

Nombre de conseiller.ère.s élu.e.s :	<u>Présent.e.s :</u>
14	BUTSCHA Michel, NAAS Laurent, WIEDEMANN Patricia, HUCK Cindy, GUTMANN Séverine, HEBERT WEIBEL Laetitia, KOEBEL Florence, KUHN Matthieu, LEONHART Jean-Pierre, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland, TOUSCH Jean-Jacques, WEIBEL Rémy.
Nombre de conseiller.ère.s en fonction :	<u>Absent.e.s excusé.e.s :</u>
14	ZIMMERER Philippe (procuration : Jean-Jacques TOUSCH).
Procurations :	
1	
Absent.e.s :	Secrétaire de séance : Florence KOEBEL
1	Quorum : 8 conseiller.ère.s municipaux
	Modalités de vote : scrutin ordinaire

- 1) **Fonctionnement des assemblées : désignation du secrétaire de séance**
- 2) **Fonctionnement des assemblées : approbation de la séance du 17 juillet 2025**
- 3) **Finances : validation du plan de financement des vestiaires et de l'installation photovoltaïque**
- 4) **Finances : convention avec l'AGF pour l'accueil matin**
- 5) **Finances : décision modificative du budget du camping**
- 6) **Camping : actualisation des tarifs de location d'emplacements**
- 7) **Domaine : discussions avec l'établissement public foncier pour des acquisitions dans le village**
- 8) **Divers et communiqués**

1) Fonctionnement des assemblées : désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal décide de désigner Florence KOEBEL, secrétaire de séance.

2) Fonctionnement des assemblées : approbation de la séance du 17 juillet 2025

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025.

3) Finances : validation du plan de financement des vestiaires et de l'installation photovoltaïque

Le Maire présente les plans de financement modifiés du projet de vestiaires de football et du projet d'installation photovoltaïque. Le plan de financement doit être revu en raison du ventilement différent de la subvention attribuée par la communauté de communes. Elle avait été attribuée, dans son entièreté, soit 45 000 € au projet de photovoltaïque. Pour des raisons liées aux règles de cofinancement de la CCRM, la commune doit attribuer une partie de la subvention au projet de vestiaires (15 000 €) et l'autre partie au projet photovoltaïque (30 000€).

Le Maire propose de valider les deux plans de financement suivants :

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES, REMPLACEMENT DE LA TOITURE DU CLUB HOUSE

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux (en %)
<u>Aides publiques</u>		
Etat : DETR	190 579 €	20,26
Fonds pour le Football Amateur	20 000 €	2,13
Région Grand Est	56 684 €	6,03
Collectivité Européenne d'Alsace	53 697 €	5,71
CCRM : fonds de concours	15 000 €	1,59
S/T subventions publiques	335 960 €	35,72
<u>Participation du maître d'ouvrage</u>		
Autofinancement		
Emprunt	604 508 €	64,28
Sous total maître d'ouvrage	604 508 €	64,28
TOTAL HT	940 468 €	100,00
TOTAL TTC	1 128 562 €	

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux (en %)
<u>Aides publiques</u>		
CCRM : fonds de concours	30 000 €	24,85

S/T subventions publiques	30 000 €	24,85
<u>Participation du maître d'ouvrage</u>		
Autofinancement	15 000 €	12,42
Emprunt	75 735 €	62,73
Sous total maître d'ouvrage	90 735 €	75,15
TOTAL HT	120 735 €	100,00
TOTAL TTC	144 882 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, valide ces plans de financement modifiés et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte en lien avec cette subvention.

4) Finances : convention avec l'AGF pour l'accueil matin

Le Maire propose de prolonger le service mis en place en 2022 par la commune pour accueillir les enfants du RPI et de l'école ABCM entre 7h et 8h15. Le bilan pour l'année 2024-2025 est positif, la fréquentation s'est accrue cette année et est plus régulière.

Le Maire propose de prolonger la convention pour l'année 2025-2026.

La convention prévoit une participation financière de la commune d'un montant de 4684 €.

La participation des parents, fixée à 2€/jour, n'est pas modifiée.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ces membres, approuve la prolongation de la convention et donne pouvoir au Maire pour la signer.

5) Finances : décision modificative du budget du camping

Le Maire propose d'adopter la décision modification du budget du camping suivante afin d'alimenter les comptes de charges liés à l'entretien des bâtiments publics et des réseaux. Des travaux de remise en fonctionnement des sanitaires ont notamment été réalisés au printemps. La décision modificative intègre également le remboursement de la première échéance de l'emprunt souscrit en cours d'année (capital et intérêts). Le Maire propose de réduire le montant prévisionnel du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour prendre en compte ces dépenses.

Investissement				
Dépenses				
Type d'opération	Chapitre	Article	intitulé	Montant
Opérations réelles	16	1641	Remboursements emprunt (capital)	10 000,00 €
		2151	Réseaux d'eau et d'électricité	- 10 000,00 €
	21	2128	Aménagement de terrains	- 11 100,00 €
Total				- 11 100,00 €
Recettes				
Type d'opération	Chapitre	Article	intitulé	Montant
Opération d'ordre	0 21		Virement de la section de fonctionnement	- 11 100,00 €
Total				- 11 100,00 €

Fonctionnement				
Dépenses				
Type d'opération	Chapitre	Article	intitulé	Montant
Opérations réelles	0 11	6061	Eau, électricité	2 000,00 €
		61521	Entretien bâtiments publics	13 100,00 €
		61523	Entretien réseaux	3 000,00 €
	0 12	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	- 8 000,00 €
	65	6588	Autres charges diverses courantes	- 1 000,00 €
	69	6951	Impôts sur les bénéfices	- 1 000,00 €

	66	66111	Intérêts de la dette	3 000,00 €
Opération d'ordre		0 23	Virement à la section d'investissement	- 11 100,00 €
Total				€ -

Le conseil municipal, réuni en conseil d'exploitation, à l'unanimité des membres présents, valide cette décision modificative.

6) Camping : actualisation des tarifs de location d'emplacements

Le Maire propose d'actualiser certains tarifs de location d'emplacements au camping pour harmoniser la tarification. Ainsi, il propose d'augmenter les redevances des emplacements suivants :

Emplacement	Ancien tarif annuel 2025 (€TTC)	Nouveau tarif annuel 2026 (€TTC)
LH10	2200	2400
C15	2200	2400
C17	2200	2400
C25	2200	2400
F23	2200	2400

Le conseil municipal, réuni en conseil d'exploitation, valide à l'unanimité ces nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

7) Domaine : discussions avec l'établissement public foncier pour des acquisitions dans le village

Le Maire fait état de la rencontre avec l'établissement public foncier. Cet établissement financé à 100% par des fonds publics est au service des collectivités territoriales pour les appuyer dans leur politique foncière. Cet établissement peut se porter acquéreur de biens immobiliers pour le compte des communes, dans l'attente de la concrétisation d'un projet.

C'est un outil à disposition des collectivités pour financer l'acquisition de biens pendant une période donnée. Pour la commune, cela peut être un outil intéressant pour pallier l'absence de droit de préemption sur les ventes de bien dans la commune.

Une convention est passée pour chaque bien que la collectivité territoriale souhaite acquérir par le biais de l'établissement public foncier.

8) Divers et communiqués

- **Repas des aînés et vœux du Maire**

Patricia Wiedemann informe le conseil municipal que le repas des aînés aura lieu le dimanche 11 janvier et les vœux du Maire, le samedi 10 janvier.

- **Inauguration de la maison communale et de l'extension de la mairie**

Le Maire rappelle que l'inauguration de la maison communale et de l'extension de la mairie aura lieu le samedi 18 octobre à 10h. A cette occasion, une exposition sur l'autoconsommation collective sera présentée.

- **Mise à disposition logement au-dessus du commerce**

Le Maire informe le conseil municipal que l'Eglise a demandé à récupérer le logement du presbytère pour loger un prêtre stagiaire. Le logement étant occupé actuellement, il a été proposé au prêtre d'occuper le logement situé au-dessus du commerce. Une participation financière pour le loyer et les charges sera demandée par la commune.

- **Installation photovoltaïque**

Le Maire informe que le marché public conclu avec France Solar a été résilié de plein droit en raison de la défaillance de l'entreprise et de l'absence de reprise par le liquidateur judiciaire. L'appel d'offres lancé pour la reprise de l'installation est resté infructueux (aucune offre reçue), la commune est donc désormais autorisée à passer un marché de gré à gré.

- **Autoconsommation collective**

Les résultats de l'autoconsommation collective depuis la mise en œuvre de l'opération le 1^{er} août 2024 sont présentés aux conseillers municipaux. Les résultats sont positifs : 95% de la production de la minicentrale hydroélectrique a été autoconsommée, couvrant 63 % des besoins électriques des bâtiments communaux et du camping. Depuis la mise en œuvre du projet, plus de 10 000 € de dépenses d'électricité ont été économisées.

Le futur raccordement de l'installation photovoltaïque permettra d'augmenter les taux de couverture des besoins électriques et permettra d'absorber les consommations électriques liées à la montée en charge du camping.

Le secrétaire de séance

Le Maire